

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 3 avril 2025

Date de convocation : 26 mars 2025
Date d'affichage : 26 MARS 2025

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 32
Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de Sannes, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents :

Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Jean-Marc BRABANT, Catherine SERRA, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Séverine MAUGAN-CURNIER, Emma LEON, Alain GOUIRAND, Joëlle RICHAUD, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Gregory RISBOURG, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, François BONNET, Nicolas SALERNO, Jacques DECUIGNIERES, Nathalie LEBOUC, Pierre AUBOIS, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTE, Bernadette VITALE, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Josianne MAURIN.

Procurations :

Geneviève JEAN donne procuration à Gregory RISBOURG,
Jacques NATTA donne procuration à Josiane PANATTONI,
Mariane DOMEIZEL donne procuration à Rose-Marie DUMONTIER,
Jean-Paul GROUILLER donne procuration à Pierre AUBOIS

Absents et excusés :

Philippe EGG, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON, Serge ROBIN

Madame Eve MAUREL est nommée secrétaire de séance

**Objet de la délibération n°2025-021
Modification de la délibération n°2023-021 relative aux tarifs de la
régie multiservices**

Rapporteur : Jean-Marc BRABANT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-6,
Vu la délibération n°2020-084 du 10 décembre 2020, fixant les tarifs de la régie multi-services,
Vu la délibération n°2023-021 du 23 février 2023 fixant les tarifs de la régie multi-services,
Vu les statuts de COTELUB,

Considérant ce qui suit :

Afin de permettre la location des espaces de production aux vanniers et l'organisation des ateliers de vannerie, il est proposé de modifier la délibération n°2023-021 afin d'intégrer les tarifs suivants dans la régie multiservices :

Location d'espace de production et de vente au sein du musée de la vannerie	Semaine : 120 euros Mois : 350 euros
Organisation d'animation et d'événement au sein du musée de la vannerie	Atelier de 0 à 6 participants ou événement journalier libre : 10 euros / jour Atelier à partir de 7 participants : 10 € + 2 € par participant supplémentaire au-delà de 5 participants

Le conseil communautaire où cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **De modifier** la délibération n°2023-021 et fixer les tarifs des produits et services facturés aux usagers comme suit :

Produit ou service	Tarif
1 composteur bois individuel	25 € - Gratuité à compter du 1 ^{er} janvier 2023, dans la limite de 5 000 composteurs individuels.
1 composteur collectif	Gratuit à compter du 1 ^{er} janvier 2023, dans la limite de 600 composteurs collectifs
1 sac de collecte de déchets verts	5,00 €
1 badge d'accès au pôle environnement (renouvellement)	10,00 €
1 copie A4 noir et blanc	0,18 €
1 copie A4 couleur	0,40 €
1 copie A3 noir et blanc	0,50 €
1 copie A3 couleur	0,60 €
1 clé USB 1 Go maxi	5,00 €
1 Fourniture et pose d'une lame SIL	73,20 €
1 Mise à jour de lame SIL	79,20 €
Location d'espace de production et de vente au sein du musée de la vannerie	Semaine : 120 euros Mois : 350 euros
Organisation d'animation et d'événement au sein du musée de la vannerie	Atelier de 0 à 6 participants ou événement journalier libre : 10 euros / jour Atelier à partir de 7 participants : 10 € + 2 € par participants supplémentaires au-delà de 5 participants

- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à la majorité avec 33 voix pour, 2 voix contre (Marc DUVAL, Samantha KHALIZOFF) et 1 abstention (Alain GUEYDON)

La Secrétaire de séance
Eve MAUREL



Le Président
Robert TCHOBRENOVITCH



